

Inscription à la formation de chasse en Valais

Pour les cours de 20 . . / . .

Nom	:	
Prénom	:	
Filiation	:	
Origine	:	
Profession	:	
Né le	:	
Rue	:	
NPA Domicile	:	
Pays	:	
No de téléphone	:	
E-mail	:	
Celle ou celui qui requiert son inscription aux cours de formation doit être âgé d'au moins 18 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours et ne pas réaliser un motif de refus du permis au sens de l'article 13 de la loi sur la chasse du 30 janvier 1991 (LcChP).		
Le présent formulaire doit être retournée au Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune (SCPF) pour le 1 ^{er} octobre. Il sera joint d'une photo passeport et d'un extrait du casier judiciaire ne datant pas de plus de 3 mois (formulaire disponible auprès de la Poste). Pour les mineurs-e-s au moment de l'inscription (moins de 18 ans) l'extrait du casier judiciaire est remplacé par une attestation d'identité de leur commune de domicile.		
L'inscription n'est valable que si la finance d'inscription fixée à CHF 750 est payée. A cet effet, une facture parviendra aux candidat-e-s après le dépôt de l'inscription. L'achat du support de formation est à la charge des candidat-e-s (Livre « Chasser en Suisse, Sur le voie du permis de chasse »).		
		O'mark ma
, ie		Signature :